

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**RÉUNION DU 19 JUILLET 2021**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Travaux à la salle des fêtes – Résultats de l'appel d'offres – Présentation du rapport par M. Leblanc
- Contrat de maîtrise d'œuvre Rénovation et Extension de la salle des fêtes – Avenant 1
- Droits de préemption – Parcelles ZL63 et A403

*Informations et questions diverses*

- Divers

Convocations adressées le 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix neuf juillet à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – BEAUSSIER – LOLLIER – VERON – Mmes PRINCE – LEROUX – SALINGRE

Absents excusés : Mmes BESNIER – BEAUDUCEL – POIRIER – CHACUN – M. DALIGAULT

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

**OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION**

**Travaux à la salle des fêtes – Résultats de l'appel d'offres**

M. Leblanc, architecte, fait une présentation détaillée du résultat de l'appel d'offres comprenant 11 lots.

Ce résultat fait apparaître pour 3 lots :

- lot n°2 : Terrassements, VRD, Gros œuvre
- lot n°3 : Charpente métallique et bois
- lot n°7 : Plaquisterie – Isolation – Faux plafonds

une absence de concurrence puisque pour chacun de ces lots, une seule entreprise a répondu et a fait une offre de prix très supérieure à l'estimation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare infructueux chacun de ces lots et charge l'architecte, M. Leblanc, de procéder à la relance de la procédure d'appel d'offres.

Pour les 8 lots :

- lot n°1 Désamiantage
- lot n°4 Couverture – Bardage métallique – Étanchéité
- lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie
- lot n°6 Menuiseries intérieures – Parquet
- lot n°8 Carrelage – Faïence
- lot n°9 Peinture
- lot n°10 Électricité courants forts faibles
- lot n°11 Chauffage, ventilation, plomberie

le Conseil municipal valide la proposition de négociation auprès de chacune des entreprises et missionne M. Leblanc pour mener à bien ces négociations.

## Contrat de maîtrise d'oeuvre Rénovation et Extension de la salle des fêtes - Avenant 1

Le marché de maîtrise d'oeuvre notifié le 16 mai 2020 au groupement des sociétés EURL Leblanc Architecte, SARL BECB Ingénierie, EURL DB Acoustic faisait état d'un montant provisoire de 27 090 € HT – rémunération des prestataires basée initialement sur une estimation financière de travaux de 315 000 € HT avec 1 taux de rémunération de 8,60 %.

Le coût prévisionnel des travaux fixé dans l'Avant Projet Définitif étant évalué à la somme de 568 000 € HT, la rémunération du titulaire passe de 27 090 € HT à 48 848 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le présent avenant qui statue sur la rémunération définitive du Maître d'oeuvre.

## Droits de préemption – Parcelles ZL63 et A403

Les parcelles cadastrées ZL63 et A403 se trouvant dans le périmètre urbanisé où s'exerce le droit de préemption, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas préempter ces deux parcelles.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Divers

#### Aire multisport

Le Maire précise qu'il a pris un arrêté interdisant la fréquentation de l'aire de jeux en soirée à partir de 22 h.

#### Demande du FCBG

M. Blain expose au Conseil Municipal une demande présentée par le Club de Football La Gravelle – La Brûlatte qui souhaite pouvoir disposer pour l'installer à Launay-Villiers sur son terrain d'entraînement le grillage situé côté sapins sur le terrain de foot de La Brûlatte de même que des buts qui s'y trouvent.

Le Maire précise qu'il n'y voit aucun inconvénient, le club de football de La Brûlatte n'ayant pas émis d'avis défavorable ; il peut donc être répondu favorablement à la demande qui néanmoins devra être formalisée par un écrit du demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN	Excusée	Mme BEAUDUCEL	Excusée
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	Excusée
M. DALIGAULT	Excusé	M. VERON		Mme LEROUX	